

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Effac'encre 360° avec tête rotative 6mx5mm**

Code du produit / formule :

EE360-5X6 ; EE360-5X6X12 ; EE360REFILLX2 ; EE360REFILLX2X12 ; BLEE360+2REFILLS

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / préparation : bande de correction

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur / Fournisseur :

Cléopâtre

12 bd de Chinon - 37510 BALLAN-MIRE - FRANCE

Tel : +33 (0)2 47 801 800

Fax : +33 (0)2 47 801 804

Email : info@colles-cleopatre.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

EU tel : 112

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel : 070 245 245

Suisse : 145

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non classés

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux négatifs

Pas d'informations supplémentaires disponibles

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

· 2.3 Autres dangers :

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 : Composition/information sur les composants

· 3.1 Substances

non applicable

· 3.2 Mélange

Name	Product identifier	%	Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]
Acrylic polymers	(CAS-No.) 9065-11-6	40	Not classified

Fiche de données de sécurité

selon le règlement 1907/2006/CE, Article 31 (Reach) et 1272/2008/CE (CLP)

date d'édition : 02/04/2020

Titanium dioxide	(EC-No.) 924-135-8 (CAS-No.) 13463-67-7	40	Not classified
Rubber resin	(EC-No.) 236-675-5 (CAS-No.) confidential (EC-No.) confidential	10	Not classified
Silicon dioxide	(CAS-No.) 7631-86-9 (EC-No.) 231-545-4	10	Not classified

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours :

Premiers secours général :

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Premiers secours après inhalation :

Laisser la victime respirer de l'air frais. Laissez la victime se reposer.

Premiers secours après contact avec la peau :

Retirez les vêtements affectés et lavez toute la peau exposée avec du savon doux et de l'eau, puis rincez à l'eau tiède.

Premiers secours après contact oculaire :

Rincer immédiatement à grande eau. Obtenez des soins médicaux si la douleur, les clignements ou les rougeurs persistent.

Premiers secours après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux d'urgence.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes / effets : Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions prévues d'utilisation normale.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction :

Moyen d'extinction approprié : Mousse. Poudre sèche. Gaz carbonique. Pulvérisateur d'eau. Le sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau lourd.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement 1907/2006/CE, Article 31 (Reach) et 1272/2008/CE (CLP)

date d'édition : 02/04/2020

· 5.3 Conseils aux pompiers :

Instructions de lutte contre l'incendie :

Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique. Empêcher l'eau d'extinction d'incendie de pénétrer dans l'environnement.

Équipement de protection pour les pompiers :

Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Evacuer le personnel inutile.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Equiper l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez le rejet dans l'environnement.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, comme de l'argile ou de la terre de diatomées dès que possible. Recueillir le déversement.
Conserver à l'écart des autres matériaux.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.

Produits incompatibles : bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

selon le règlement 1907/2006/CE, Article 31 (Reach) et 1272/2008/CE (CLP)

date d'édition : 02/04/2020

· 8.1 Paramètres de contrôle

Titanium dioxide (13463-67-7)

France	Local name	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Regulatory reference	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Greece	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable fraction) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
Poland	NDS (mg/m ³)	10 mg/m ³ (<2% free crystalline silica and containing no asbestos-inhalable fraction)
Spain	VLA-ED (mg/m ³)	10 mg/m ³
USA - ACGIH	Local name	Titanium dioxide
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
USA - ACGIH	Remark (ACGIH)	LRT irr; A4

Silicon dioxide (7631-86-9)

Germany	TRGS 900 Occupational exposure limit value (mg/m ³)	4 mg/m ³ (Inhalable fraction)
Germany	TRGS 900 Remark	(gemessen als einatembarer Aerosolanteil)
Spain	VLA-ED (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable fraction)
Spain	Notes	respirable aerosol
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (respirable ,dust)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :	Évitez toute exposition inutile.
Protection des mains :	Porter des gants de protection.
Protection des yeux :	Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité
Protection respiratoire :	Porter un masque approprié
Autres informations :	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	solide
Couleur :	Aucune donnée disponible.
Odeur :	Aucune donnée disponible
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	> 150
Point de congélation :	aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable.

Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 ° C :	Aucune donnée disponible
Densité:	> 1,1 g / cm ³
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

· 9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'informations supplémentaires disponibles

· 10.2 Stabilité chimique :

Le produit est considéré comme stable dans des conditions normales d'utilisation.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations supplémentaires disponibles

· 10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses.

· 10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases solides.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Gaz carbonique.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· 11.1.1 Substances

Silicon dioxide (7631-86-9)

LC50 fish 1 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static])

EC50 Daphnia 1 7600 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Ceriodaphnia dubia)

ErC50 (algae) 440 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

· 11.1.2 Mélange

Toxicité aiguë (orale) Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) Non classé

Corrosion / irritation cutanée Non classé

Fiche de données de sécurité

selon le règlement 1907/2006/CE, Article 31 (Reach) et 1272/2008/CE (CLP)

date d'édition : 02/04/2020

Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
STOT-exposition unique	Non classé
Exposition répétée STOT	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

12.1.1 Substances

Silicon dioxide (7631-86-9)

LC50 fish 1 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static])

EC50 Daphnia 1 7600 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Ceriodaphnia dubia)

ErC50 (algae) 440 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.1.2. Mélanges

Toxicité aquatique aiguë Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Non classé

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations supplémentaires disponibles

· 12.6 Autres effets néfastes

Informations supplémentaires: Évitez le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des produits/emballages

Éliminer de manière sûre
conformément aux réglementations
locales / nationales.
éviter le rejet dans l'environnement.

Écologie - déchets

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU				
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
· 14.4 Groupe d'emballage				
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
· 14.5 Dangers pour l'environnement				
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Transport terrestre		Non applicable		
Transport maritime		non applicable		
Transport aérien		non applicable		
Transport par voies navigables intérieures		non applicable		
Transport ferroviaire		non applicable		
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC				
Non applicable				

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - 15.1.1. EU-Regulations
 - Le méthacrylate d'isobutyle monomère (numéro CAS 97-86-9) de polymère acrylique a été enregistré.
 - Ne contient aucune substance REACH avec des restrictions de l'annexe XVII
 - Ne contient aucune substance sur la liste des candidats REACH
 - Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH
 - Directive 2012/18 / UE (SEVESO III)
 - 15.1.2. Réglementations nationales
 - Allemagne
 - Référence à AwSV
 - nwg, non dangereux pour les eaux
 - 12e ordonnance d'application de la loi fédérale sur le contrôle des immissions - 12.BImSchV
 - n'est pas soumis à la 12. BImSchV (ordonnance sur les incidents dangereux)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
 - Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aucun

Definitions et ABREVIATIONS :

CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH :	Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement
BCF :	Facteur de bioconcentration
vPvB :	Très persistant et très bioaccumulable
PBT :	Toxique bioaccumulable persistant
CE50 :	Concentration efficace médiane
FDS :	Fiche de données de sécurité
DL50 :	Dose létale médiane
CL50 :	Concentration létale médiane